

Sorties en forêt du Gâvre année scolaire 2009-2010 (PDF, 146 Ko)



Procédure pour une sortie en forêt du Gâvre

Publié le 28/01/2010 – Mis à jour le 04/04/2016

Une sortie en forêt du Gâvre s'organise. Quelles sont les modalités pour les sorties en forêt du Gâvre? A qui s'adresser? Quels documents utiliser?

La forêt est gérée par l'ONF et à ce titre, toute sortie dans celle-ci doit être signalée à leurs services, pour des raisons de sécurité (travaux forestiers, déplacement d'engins, ...).

La forêt est ouverte au public à certaines conditions pour :

- Assurer la sécurité de tous
- Permettre la cohabitation des différents utilisateurs (professionnels, Chasseurs, Promeneurs, classes, ...)

Afin d'être sûre d'avoir l'espace disponible quand un enseignant vient avec sa classe, il est impératif d'anticiper la sortie auprès de :

- **Musée Benoît/Maison de la Forêt :**
Mme Sicard Magalie Tél : 0240512514
maisondelaforet44@orange.fr

Cette dernière est une interlocutrice privilégiée pour vous conseiller sur le site approprié à vos objectifs de sortie. De plus il vous sera donné des informations par rapport au stationnement du car transportant les élèves.

Vous trouverez ci-joint les modalités d'organisation de courses ou parcours d'orientation dans la forêt du Gâvre et un tableau de distribution des vœux au regard du calendrier établi avec M Combe de l'office national des forêts.

Thématique :

Sciences et culture

Date :

28/01/2010

M.A.J. le 04/04/2016

Dans cette rubrique

- [Lettres des sciences](#)
- [Partenariat LAMAP 44](#)
- [Ressources](#)
- [Scénarios pédagogiques](#)

À télécharger

[Sorties en forêt du Gâvre année scolaire 2009-2010](#) (PDF, 146 Ko)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3

Tél : 02 51 81 74 74